

LA COMMISSION MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Appel à participation

La Confédération Musicale de France (CMF), référence en matière d'enseignement de la musique et de pratique musicale amateur, crée sa commission nationale spécifique aux Musiques Actuelles Amplifiées. Le travail de cette commission est de construire une offre complète de ressources afin d'accompagner les établissements d'enseignement musical du réseau CMF et leurs enseignant·es dans le développement de leurs offres artistiques, culturelles et/ou pédagogiques.

Cette activité est bénévole.

MISSIONS DE LA COMMISSION

Lieu de rencontre entre experts, chercheurs et artistes, la commission :

- **Propose des orientations pédagogiques** en interrogeant ses principes ;
- **Élabore des objectifs par cycle** pour les ateliers MAA et instruments MAA ;
- **Élabore des objectifs par cycle et un programme d'épreuves** de Formation Musicale pour les Musiques Actuelles ;
- **Collecte des renseignements** sur les domaines les concernant ;
- **Choisit des œuvres musicales et outils pédagogiques** à destination des établissements d'enseignement artistique et les classes par cycle par année dans le cadre des répertoires-conseil ;
- **Initie et encadre**, avec l'appui de la CMF, des actions sur le terrain ;
- **Apporte son expertise aux élus et permanents de la CMF** en rédigeant des comptes rendus, rapports, ou tout autre document utile.

Une vigilance est demandée aux membres des commissions sur le renouvellement des répertoires qui devront aussi correspondre aux enseignements, pratiques et demandes actuelles.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La commission MAA **se réunira 1 fois en présentiel** lors d'un séminaire au siège de la CMF à Montrouge. **Les frais de déplacements et repas seront pris en charge par la CMF.**

D'autres réunions en visioconférence auront lieu en fonction des thématiques, environ 4 dans l'année.

Le calendrier sera construit collégialement avec les membres de la commission.

PROFILS RECHERCHÉS

- **Diplôme d'État, Certificat d'Aptitude ou être en poste de professeur·e de musiques actuelles amplifiées ou de formation musicale musiques actuelles amplifiées** dans une structure d'enseignement artistique associative ou publique depuis au moins 5 années;
- **Enseignant·e** de batterie, basse, guitare, claviers, formation musicale MAA et ateliers MAA
- Être force de proposition ;
- Être curieux, enthousiaste et à l'écoute ;
- Être disponible pour les réunions de commission ;
- Assurer une veille pédagogique et artistique.

POURQUOI CANDIDATER ?

- **Participer à des réflexions pédagogiques** ;
- **Œuvrer à l'élaboration de ressources inédites** pour le réseau de la CMF ;
- **Participer à l'animation d'un réseau** de pratique musicale en amateur riche et dynamique ;
- **Participer au développement** artistique, culturel, technique et humain **des élèves** du réseau CMF ;
- **Bénéficier d'un accès gratuit aux webinaires pédagogiques** proposés par la CMF.

COMMENT CANDIDATER ?

En envoyant un **CV** et une **lettre de motivation** par mail à louis.theveniau@cmf-musique.org.

CONTACTS

Louis Théveniau, chargé de mission pédagogie musicale

louis.theveniau@cmf-musique.org

+33(1) 77 35 19 26